

PROCES VERBAL

Comité syndical du 15 octobre 2019

Date de convocation : 9 octobre 2019

CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Didier BARACHET	présent
	Suppléant	Gilles CARANTON	
ARTHON	Titulaire	Jacky DEVOLF	présent
	Suppléant	Jean-François ROBINET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Éric CHALMAIN	présent
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	excusée
	Suppléant	Philippe SIMONET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Georges RAMBERT	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	absente
	Suppléante	Catherine RUET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Christophe BAILLET	absent
	Suppléante	Frédérique GERBAUD	
COINGS	Titulaire	Rodhène POPINEAU-FRANQUET	présente
	Suppléant	Jean-Pierre MARCILLAC	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléante	Béatrice SUPERSAC	
DIORS	Titulaire	Claude DURAND	absent
	Suppléante	Marie-France GUDIN	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléant	Guy MARTINEZ	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Françoise LAURENT	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Antoine SIKORA	
MÂRON	Titulaire	Jean-Claude BALLON	présent
	Suppléant	Roger CLAIREMBAULT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIERE	présent
	Suppléant	Michel DUPONT	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	excusé
SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN	Titulaire	Éric GUILLOT	présent
	Suppléant	Didier PINAULT	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE - BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette BONNIN-VILLEMONT	excusée
	Suppléant	Thierry LUMET	
BUZANÇAIS	Titulaire	Michelle YVERNAULT-TROTIGNON	excusée
	Suppléante	Évelyne MAUDUIT	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	excusé
	Suppléante	Monique VERGNOLLE	présente
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Philippe DIXNEUF	excusé
	Suppléant	Didier FORGES	excusé
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Séverine DROPSY	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	excusé
	Suppléant	Béatrice POULET	présente
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléant		
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléant	Manuel AVILA	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Jean-Luc WILMOT	absent
	Suppléant	Daniel BIARD	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléant	Rémy MOTEAU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Bernard GONTIER	absent
	Suppléante	Sylvie TOCANIER	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Mélanie CHAPUIS	absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	excusé
CHÂTEAUROUX 1	Michel BLONDEAU	excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	absent
CHÂTEAUROUX 3	Marc FLEURET	absent
LEVROUX		
SAINT GAULTIER	Lydie LACOU	présent

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres ayant pris part aux votes	21

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre

Luc DELLA-VALLE

INVITÉS (ÉES)		
Kaltoum BENMANSOUR	Conseil Régional	absente
Alexis CHOUTET	Châteauroux Métropole	absent
Isabelle HANNEQUART	Conseil de Développement	absente
Hélène NIEUL	ERCVL Châteauroux	présente
Christelle GERMAIN	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Aurore MONTFORT	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Viviana BENARD-GILLET	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Rémi SIMÉONE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni 10 octobre 2019 à Le Poinçonnet sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président remercie Monsieur Jean PETITPRÊTRE, Maire de « Le Poinçonnet », Monsieur Jean-Michel FORT et des membres du Conseil Municipal d'accueillir le comité syndical.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 septembre 2019
2. TVB : Présentation du projet : Inventaire des bassins techniques et propositions de mesures simples de gestion favorables à la biodiversité.
3. Élection d'un membre du bureau
4. Débat d'Orientations Budgétaires
5. Budget - Décision modificative
6. Budget - Décision modificative
7. TVB : Plantation de haies 2019
8. TVB : Sessions thématiques 2019/2020
9. Trame Verte et Bleue – désignation référent(s) ambroisie(s)
10. Accueil d'un service civique
11. Convention FEDER'AIDE
12. Convention projet tutoré
13. Régime Indemnitaire Ingénieur Territorial
14. Questions diverses.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical 17 septembre 2019

Le comité syndical s'est réuni le 17 septembre 2019 sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du comité syndical du 17 septembre 2019.

(Délibération CS 19-10-01)

Point n° 2 : TVB : Présentation du projet : Inventaire des bassins techniques et propositions de mesures simples de gestion favorables à la biodiversité.

Monsieur Rémi SIMÉONE, étudiant en licence professionnelle, métiers de la protection et gestion de l'environnement, parcours gestion de l'eau et développement de ses territoires, a fait un stage au Pays Castelroussin Val de l'Indre du 6 mai au 30 août 2019. Il a réalisé un inventaire des bassins techniques (bassin de stockage des eaux de pluie, notamment) au sein des principales zones d'activités et zones industrielles du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre. À partir de cet inventaire, l'objectif était d'analyser les fonctionnalités écologiques de ces structures. Cette analyse a notamment permis de mettre en avant certains bassins particulièrement intéressants pour l'accueil de la biodiversité, du fait de leur situation géographique, d'une part, et de leur configuration technique, d'autre part (pentes, végétaux implantés, choix des matériaux...). M. SIMEONE a ainsi présenté sa méthodologie de travail et mis en lumière l'intérêt de ces structures artificielles pour la Trame Verte et Bleue du territoire.

Point n° 3 : Élection d'un membre du bureau

Selon le règlement intérieur modifié adopté le 16 décembre 2013 et en vertu de la règle du parallélisme des formes.

Considérant la candidature de Monsieur Bruno MARDELLE.

Après en avoir délibéré et voté, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- ÉLIT Monsieur Bruno MARDELLE membre du bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin – Val de l'Indre.

(Délibération CS 19-10-02)

Point n°4 : Débat d'Orientations Budgétaires

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Monsieur le Président Luc DELLA-VALLE présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Le projet de Débat d'Orientations Budgétaires

1. La situation financière du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre en 2019

Le budget 2019 s'élevait à 556 819,26 € (pour rappel le budget 2018 : 607 179,58 €) répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
-----------------------	-----------------------

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à ce jour à 279 265.55€ et 1833.44 euros en investissement.

La situation financière du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'améliore mais reste fragile, la disponibilité sur la ligne de trésorerie (montant accordé de 150 000,00 €) est à fin septembre de 120 046.52 euros.

2. Les orientations pour 2020

Les différentes opérations menées par le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre et proposées au budget 2020 seront :

Dépenses de fonctionnement :

Comme chaque année, les dépenses courantes de fonctionnement seront provisionnées au plus juste.

Trame Verte et Bleue

Dans le cadre de l'animation du programme d'actions prioritaires de la Trame Verte et Bleue, les actions démarrées et non finalisées en 2019 se poursuivront sur une partie de l'année 2020. D'autres projets seront à développer au cours de l'année 2020 pour concrétiser les actions prioritaires identifiées en 2017.

Pour rappel, l'animation et la réalisation des actions sont financées par le CRST, par LEADER mais aussi par les porteurs de projets privés et publics (entreprises, communes...) et les prestataires.

Poursuite des actions engagées en 2019

- Deuxième opération « et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise », démarrée en 2019, l'accompagnement se poursuivra en 2020 avec la mise en place des actions d'entretien et de gestion ainsi que la réalisation de plusieurs supports de communication.
- Deuxième programme pour informer et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée des espaces. Un second programme va démarrer fin 2019
- pour se poursuivre en 2020. Le contenu des sessions est en cours de préfiguration.

Perspectives 2020

- Poursuite de l'animation TVB sur la période avril 2020 à avril 2021. Pour rappel, l'animation de la TVB est assurée depuis avril 2017. Sur 16 actions prioritaires identifiées, 8 sont à ce jour finalisées, 4 actions sont en cours de réalisation, 4 actions n'ont pas encore débuté et 1 action de l'axe non prioritaire a également été réalisée.

- Nouvelle opération collective de plantations de haies. L'opération relancée en 2019 a permis d'identifier d'ores et déjà de potentiels projets pour 2020, notamment pour la réalisation d'une deuxième phase de plantations pour les projets sélectionnés en 2019.
- Accompagnement de communes volontaires vers un projet bocage communal : constituer un ou plusieurs groupes par commune composé(s) d'habitants, d'agriculteurs, d'élus pour mieux connaître le bocage et le préserver
- Réalisation d'un guide simplifié d'identification de la flore invasive pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.
- Réalisation de supports de communication pour sensibiliser le grand public lors d'évènements organisés sur le territoire (journée DD, World Clean Up Day, salons de la pêche, de la chasse...) : sur les thèmes du bocage, des espèces exotiques envahissantes, des mares...
- Réalisation d'IBC (Inventaire Biodiversité Communale) : quelques communes intéressées

Natura 2000

Désigné, par les membres du COPIL qui s'est tenu le 5 octobre 2018, comme maître d'ouvrage et animateur du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a signé une convention pour trois ans pour mettre en œuvre les actions du document d'objectifs (DOCOB).

En 2020, le Pays Castelroussin Val de l'Indre pourra prétendre à une enveloppe annuelle d'environ 50 000 € afin d'animer le site par la réalisation de différentes actions de préservation et de gestion. L'intégralité des actions y compris l'animation est prise en charge par des fonds FEADER et DREAL.

Pour rappel, en 2019, les premières prestations sont la mise en place d'inventaires de terrain pour trois espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat, Faune et Flore Natura 2000 pour la Mulette Épaisse, le Cuivré des Marais, le Damier de la Succise.

Perspectives 2020

- Réalisation de supports de communication
- Réalisation d'inventaires faune pour actualiser les données
- Mise en œuvre de contrats N2000
- Préfiguration d'un PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique)

LEADER : L'enveloppe financière de 800 000,00 € est fléchée à 85 %, mais seulement 15,75 % ont été payés. Les axes les plus consommés sont ceux relatifs à la biodiversité, aux circuits courts et à l'animation. L'axe relatif à la coopération, seul axe qui n'était pas consommé, finance un projet avec 3 territoires (Blois, Bourges, Vierzon) sur le thème de l'alimentation. L'objectif de consommation de l'enveloppe

pour fin 2019 était d'environ 80 %, avec la période électorale, il est probable qu'il y ait moins de dossier. Néanmoins, il est tout à fait possible que les crédits soient entièrement fléchés au 31 décembre 2020. Cela est à relativiser car fléché ne signifie ni engagé ni payé. C'est pourquoi la Région Centre Val de Loire a reporté la date limite d'engagement (signature convention attributive des aides) jusqu'au 31 décembre 2022 soit un report de 2 ans). Ce report de fin de programmation est réalisé, à ce jour, à enveloppe constante. La date de fin de paiement reste au 31 décembre 2023. Pour rappel et conformément à la convention de mise en œuvre du programme LEADER, le Pays Castelroussin Val de l'Indre devra assurer l'animation et la gestion jusqu'au dernier paiement donc potentiellement jusqu'au 31 décembre 2023. À ce jour, le financement du poste est garanti jusqu'à fin 2021.

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement liées au programme LEADER concernent le poste de chargé de missions pour 38 957,40 €. À cela s'ajouteront des frais de déplacement, de participation à des séminaires et des formations (1 000,00 €). Dans le cadre du projet de coopération, des dépenses liées à une restitution générale et à la communication sont à prévoir pour 2020 pour environ 2 500,00 €.

Conseil de développement : Le Pays Castelroussin Val de l'Indre accompagne le Conseil de développement dans ses missions. Un budget de 2 100 € a été alloué à la structure en 2019. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre maintiendra cette enveloppe, voire l'augmentera légèrement. Des frais pour un projet tutoré, la prise en charge d'un stagiaire ou d'un étudiant en apprentissage pourront également être prévus, afin de poursuivre l'étude relative à « L'alimentation ».

COT Enr : En 2017, le Pays Castelroussin Val de l'Indre et le Pays de Valençay en Berry ont répondu conjointement à l'appel à manifestation de l'ADEME pour la mise en place d'un COT Enr. Le contrat avec l'ADEME a été signé courant 2018. Les deux Pays assurent l'animation (sur 3 ans) de ce dispositif. Cette animation est subventionnée pour partie par l'ADEME (le montant annuel qui aurait été nécessaire pour cette animation aurait été de l'ordre de 25 000,00 € pour un 0,50 ETP). Les deux Pays ont fait le choix de porter à effectif constant cette action. En 2019, la somme de 3 394,17 € a été versée au profit du Pays Castelroussin Val de l'Indre au titre de cette animation. En 2020, la promotion du dispositif devra se poursuivre afin de permettre l'atteinte des objectifs (à savoir 16 projets sur 3 ans – 10 en cours à ce jour).

SCoT :

Le SCoT a été approuvé le 13 mars 2018. En 2019, le suivi a été assuré en interne et les dépenses liées au SCoT ont très sensiblement diminué. Pour rappel, les frais

relatifs au SCoT en 2018 s'élevaient à près de 40 500,00 € supportés entièrement en autofinancement. Pour assurer le suivi en 2020, la possibilité de recourir à un cabinet spécialisé sera étudiée en fonction des disponibilités financières du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Contrat Régional : Le contrat régional de solidarité territoriale a été approuvé le 14 septembre 2018 et signé le 4 décembre. Après un an, le taux d'engagement ou de réservation du contrat est de 94 %.

Charges de personnels : L'année 2019 a été marquée par l'accueil de deux stagiaires sur les thématiques LEADER et TVB. Le recours au service de remplacement du centre de gestion a également été utilisé en 2019 pour combler quelques absences. Les effectifs du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont de 5 ETP, dont 3.75 ETP sont fléchés et donc subventionnés sur des dispositifs particuliers. Le personnel comprend 3 agents titulaires et 2 contractuels. L'évolution normale de la masse salariale (passage d'échelons...) sera prise en compte dans le budget 2020.

Recettes de fonctionnement :

- Fonds structurels LEADER : À ce jour, 15,85 % des sommes réservées (à savoir environ 518 465,39 € réservés) ont été versés. Concernant le Pays Castelroussin Val de l'Indre, 104 651,12 € ont été versés pour des actions entre 2015 et 2018. Le Pays attend le versement de 82 217,53 € pour des actions portées en 2018 et 2019. 33 450,33 € ont été sollicités pour des actions pluriannuelles se terminant en 2020 et 7 600,00 € pour une action pluriannuelle se terminant en 2021. Les sommes non perçues seront donc reportées en 2020, augmentées de l'animation 2020. Le décalage de versement des fonds LEADER de 2 ans a toujours un impact préjudiciable sur la trésorerie du Pays Castelroussin Val de l'Indre.
- État : Pour le portage de l'animation Natura 2000, le choix a été fait d'une animation en régie avec une partie en sous traitance. Les subventions allouées par la DREAL pour 2019 seront conformes au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Dépenses sur devis, prestations de service et frais de sous-traitance	16 468,00 €	État	24 951,38 €
Frais salariaux	27 290,00 €		
Frais de déplacement, hébergement, restauration	2 051,25 €	UE	24 951,37 €
Coûts indirects (forfait 15 %)	4 093,50 €		
TOTAL	49 902,75 €	TOTAL	49 902,75 €

Ces montants n'ont pas été reçus à ce jour, une avance pourra éventuellement être versée d'ici fin 2019. Pour 2020, les montants demandés seront sensiblement identiques.

- Conseil Régional : La Région Centre Val de Loire verse une subvention annuelle de 50 000,00 €.
- Conseil Départemental : membre du Pays, la subvention annuelle est de 13 340,00 €.
- EPCI membres du Pays : La cotisation est fixée à ce jour à 2,1041 € / habitant. Son augmentation au budget 2019 a permis d'améliorer la situation budgétaire et de trésorerie du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Une subvention

exceptionnelle d'un montant de 17 500,00 € était également prévue au budget 2019. Elle n'a pas été sollicitée à ce jour.

Il n'est pas prévu d'augmenter la cotisation 2020.

Les autres recettes sont des remboursements de frais et des participations des prestataires ou partenaires aux opérations menées par le Pays (par exemple : plantation de haies).

Aucune dépense d'investissement n'est prévue en 2020.

Les sources d'économies importantes initiées en 2018, se sont poursuivies en 2019, il s'agissait pour 2019 de :

- La fin de la participation au titre du covoiturage permettant une économie de 2 700,00 € annuelle.
- La diminution de la participation à la structure Aide permettant une économie de 2 000,00 €.
- En 2019, le Pays a dû verser la somme de 2 250,00 € pour titres annulés sur services extérieurs, il s'agit d'un titre émis en 2013 non dû pour la plateforme de covoiturage.
- L'association Cagette et fourchette devra verser au Pays le remboursement de son avance avant le 31 octobre 2019.

Il s'agit là encore de quelques pistes d'économies sur le budget 2020.

En 2020, la situation étant relativement stabilisée, l'attention sera portée à maintenir le niveau de recettes et de dépenses, afin de diminuer le recours à la ligne de trésorerie, et de conforter une stabilité budgétaire.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre maintiendra les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 500 000,00 € (même montant qu'au budget 2019).

Dépenses d'investissement :

Aucune dépense d'investissement n'est prévue en 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la tenue du débat autour des orientations budgétaires pour 2020.

(Délibération CS 19-10-03)

Point n°5 : Budget - Décision modificative

M. DELLA-VALLE indique qu'il convient de prévoir des crédits budgétaires pour l'amortissement des subventions :

- recette de fonctionnement chapitre 042 compte 777 pour la somme de 37.50 €
- dépense d'investissement chapitre 040 compte 13918 pour 37.50 €.

Pour information, il conviendra de prévoir des crédits à hauteur de 37.50 € jusqu'en 2021 inclus.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative listée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

(Délibération CS 19-10-04)

Point n°6 : Budget - Décision modificative – Prestations de communication

Le comité syndical du 25 février 2019 a approuvé par délibération CS 19-02-08 la facturation des prestations de communication des bulletins municipaux soit un forfait de 150,00 € par bulletin mis en page.

Il convient de passer en Recette de fonctionnement les écritures suivantes :

- au chapitre 75 article 7588 : autres produits divers de gestion courante, diminution de -150.00 €
- au chapitre 70 article 70688 : autres prestations de services, virement de +150.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative listée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

(Délibération CS 19-10-05)

Point n°7 : TVB : Plantation de haies 2019

Suite à l'appel à projet lancé en avril 2019 portant sur une nouvelle opération collective de plantations de haies, huit projets ont été sélectionnés.

M. DELLA-VALLE présente le plan de financement (en TTC) suivant :

Dépenses		Recettes	
Matériels et fournitures	12 145,71 €	Région CRST	15 100,00 €
		Études, aménagements	14 500,00 €
Accompagnement technique	6 072,00 €	Animation	600,00 €
		Autres	3 643,54 €
Communication	1 368,43 €	Bénéficiaires	2 429,14 €
Frais salariaux	1 018,43 €	Prestataires	1 214,40 €
Impressions et envois	350,00 €	Autofinancement Pays	842,60 €
TOTAL	19 586,14 €	TOTAL	19 586,14 €

Elodie JOLIVEAU décrit les projets sélectionnés :

- 1 Monsieur Philippe LELAN, Neuillay-les-Bois : plantations agroforestières et haies champêtres pour un linéaire de **1,902 kilomètres** ;

2 Monsieur Henri LORY, Sassièrges-Saint-Germain : verger de noyers sur **0,7 hectare** et haie champêtre sur un linéaire de **115 mètres** ;

3 Monsieur Christian PAILLAULT, Buzançais : plantation d'une haie champêtre pour un linéaire de **395 mètres** et complément d'un alignement d'arbres pour un linéaire de **45 mètres** ;

4 Monsieur Hugues PLAULT, Chézelles : plantation d'une haie champêtre pour un linéaire de **250 mètres** ;

5 Monsieur David CAMAIL, Argy : plantation agroforestière, complément de plants ;

6 Monsieur Alexandre LIMBERT, Déols : plantations de haies champêtres pour un linéaire de **950 mètres** ;

7 Monsieur Ronald GREMAU, Saint-Maur : plantation d'un bosquet pour une surface de **700m²** ;

8 Monsieur Nicolas BLIN (particulier), Saint-Maur : plantation d'une haie champêtre pour un linéaire de 105 mètres et plantation de quelques fruitiers de conservation.

Ces huit projets vont permettre de créer 4 kilomètres de linéaire de haies.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
 - VALIDE le plan de financement,
 - AUTORISE le Président à solliciter la subvention du Conseil Régional.

(Délibération CS 19-10-06)

Point n° 8 : TVB : Sessions thématiques 2019/2020

Pour le second programme des sessions thématiques visant à informer et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée des espaces publics, il est proposé d'organiser neuf sessions sur les thématiques suivantes décrites par Elodie JOLIVEAU:

Thématique proposée	Calendrier prévisionnel
Mise en place de chartes chantiers communales et/ou intercommunales pour concilier nature et chantiers urbains	nov-19
Stratégie foncière : outil de préservation des milieux naturels	déc-19
Interpréter son document de planification en vigueur pour mieux préserver son environnement local	janv-20

Technique d'entretien et de coupe d'arbre et haies bocagères	févr-20
Entretien des espaces publics par l'éco pâturage	mars-20
Préserver la ressource en eau et optimiser ses usages au sein de sa commune	avr-20
Accompagner les agents communaux vers un protocole simple de suivi de la biodiversité	mai-20
Technique de reconnaissance de la flore terrestre invasive	juin/juillet 2020
Technique de reconnaissance de la flore aquatique invasive et gestion	juin/juillet 2020

La consultation des différentes structures susceptibles de pouvoir animer ces sessions est en cours. Le contenu de ces thématiques ainsi que le calendrier seront donc précisés d'ici quelques semaines afin d'éditer un programme pour la période d'octobre 2019 à juillet 2020 ; programme qui sera transmis aux communes par mail et courrier postal.

Le plan prévisionnel (TTC) proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestations techniques	26 400,00 €	Région CRST	5 200,000 €
Communication	3 903,96 €	FEADER	24 243,168 €
Frais salariaux	3 394,75 €	Autofinancement Pays	860,792 €
Forfait 15 %	509,21 €		
TOTAL	30 303,96 €	TOTAL	30 303,960 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
 - APPROUVE cette action et le plan de financement.
 - AUTORISE le Président à solliciter les subventions du Conseil Régional et de FEADER.

(Délibération CS 19-10-07)

Point n°9 : Trame Verte et Bleue – désignation référent(s) ambrosie(s)

L'Ambrosie à feuilles d'Armoise, l'Ambrosie trifide et celle à épis lisses sont trois espèces reconnues comme espèces exotiques envahissantes à l'échelle nationale. Elles génèrent notamment des impacts sur la santé humaine et tendent à réduire les cortèges de végétaux autochtones. Face à ce constat, la loi du 26 janvier 2016, portant sur la modernisation de notre système de santé prévoit des mesures concrètes pour limiter et tenter d'éradiquer ces espèces sur le territoire. Des arrêtés préfectoraux sont ainsi en cours d'élaboration pour définir, à l'échelle locale, les

actions de lutte à réaliser, d'où la nécessité, dès à présent, d'identifier des référents locaux pour assurer une veille et un suivi de ces espèces et engager les mesures de lutte nécessaires.

Dans le cadre de la TVB, M. DELLA-VALLE, propose de désigner, Élodie JOLIVEAU, chargée de mission environnement, comme référente Ambroisie. Cette veille fait déjà partie de ces missions. Cette désignation permettra notamment d'avoir accès aux signalements afin d'engager, si nécessaires, les actions de lutte, et ce à l'échelle du Pays. Il s'agit également d'appuyer les élus locaux afin de faire appliquer les arrêtés préfectoraux qui entreront en vigueur, dans l'Indre en 2020.

D'autres référents peuvent également être désignés dans les communes pour faciliter les remontées de données et sensibiliser les populations locales à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- APPROUVE la désignation d'Élodie JOLIVEAU référente ambroisie et notamment d'avoir accès aux signalements afin d'engager, si nécessaires, les actions de lutte, et ce à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 19-10-08)

Point n°10 : PAT : Accueil d'un service civique

M. DELLA-VALLE explique que dans le cadre du PAT, il convient de rassembler toutes les données existantes en matière d'agriculture et d'alimentation et de les compléter afin de réaliser un diagnostic partagé du profil agricole et alimentaire du territoire (PCVI + PNR). Pour réaliser ce travail, le Pays Castelroussin Val de l'Indre envisage de confier cette mission à un service civique.

Un partenariat est envisagé avec la mission locale qui pourra faire bénéficier au Pays de son agrément et ainsi prendre à sa charge toute la partie formation du service civique et de son tuteur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,
- APPROUVE l'engagement d'un service civique comme appui à la réalisation d'un PAT.

(Délibération CS 19-10-09)

Point n° 11 : Convention FEDER'AIDE (conventions jointes)

M. DELLA-VALLE indique que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a accompagné pendant plusieurs années cette association. Il s'est engagé à verser la somme de 4000,00 € en 2017 et 2000,00 € en 2018 puis de ne plus l'accompagner. Ces sommes prévues aux budgets 2017, 2018 et 2019, en raison de la situation financière du Pays, n'ont pu être versées dans les temps. Il convient donc de régulariser en validant les conventions 2017 et 2018 de FEDER'AIDE et de leur verser la somme de 6 000,00 € sur le budget 2019.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- APPROUVE de régulariser en validant les conventions 2017 et 2018 de FEDER'AIDE et de leur verser la somme de 6 000,00 € sur le budget 2019.
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents dont la convention.

(Délibération CS 19-10-10)

Point n° 12 : Convention projet tutoré (convention jointe)

Médiation scientifique autour de la « Déclaration Universelle du Droit à l'Alimentation » à destination d'un public scolaire et du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Dans le cadre du Master 2 Cultures et Patrimoines de l'alimentation et dans le contexte de la mise en place d'un Projet alimentaire de territoire, Madame Isabelle HANNEQUART professeur à l'université de Tours et Présidente du Conseil de Développement du Pays Castelroussin propose un projet tutoré sur l'année 2019/2020 pour travailler sur la thématique ci-dessus.

Ce projet aura quelques répercussions financières (un maximum de 2000 € pour la publication de fiches à prévoir sur le budget 2020) et répercussions en « temps agent », la chargée de communication sera sollicitée pour la mise en forme des productions des étudiants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- APPROUVE ce projet et la convention projet tutoré.
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

(Délibération CS 19-10-11)

Point n° 13 : Régime Indemnitaire Ingénieur Territorial

M. DELLA-VALLE indique que suite au recrutement de Madame Christelle GERMAIN qui est ingénieur territorial, il convient de créer un régime indemnitaire relatif à son cadre d'emploi. Le RIFSEEP n'étant pas créé pour ce cadre d'emploi, les primes de service et de rendement (PSR) et l'indemnité spécifique de service (ISS) peuvent être créées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pays Castelroussin, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place de ce régime indemnitaire.

(Délibération CS 19-10-12)

Point n° 14 : Questions diverses

Envoyer aux membres du Comité Syndical par courriel le courrier reçu pour le SRADDET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.